



## COMPTE-RENDU

### DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

Date de la séance : 20 décembre 2018
Date de la convocation : 11 décembre 2018
Nombre de membres en exercice : 27
Présents : 24    Absent : 3    Pouvoir : 3
Date d'affichage : 11 décembre 2018

#### Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :  
Affiché le :

Le Maire,  
Signature

Le vingt décembre deux mille dix huit, le conseil municipal de NOYAL-PONTIVY s'est réuni en Mairie sous la présidence **Monsieur Marc KERRIEN, Maire,**

**Etaients présents :** M. Marc **KERRIEN**, Maire, M. Pierre-Vincent **BIHOUE**, Mme Anne-Marie **TROUDET**, M. Michel **HARNOIS**, Mme Sylvie **MONNET**, M. Laurent **FOUCAULT**, Mme Nelly **GANIVET**, Adjoint, Mme Chantal **LABBAY**, M. Jean-Claude **HERVIO**, M. Michel **UZENOT**, M. Michel **LE GRASSE**, Mme Isabelle **AUDRAIN**, Mme Anne-Brigitte **HEMERY**, M. Johan **LE GOUIC**, Mme Isabelle **ALLAIN**, Mme Stéphanie **PORTAL**, Mme Nadège **HUILIZEN LE DOUJET**, M. Alain **SANDRET**, M. Bernard **DELHAYE**, M. André **LE DEVEDEC**, Mme Christine **LE GAL**, Mme Véronique **RESCOURIO**, Mme Dominique **KERSUZAN**, Mme Virginie **COJAN**.

**Absents excusés :** Mme Annie **LE GUEVEL**, M. Franck **CHAPEL**, Mme Christelle **BAUCHE**

**Pouvoirs :** Mme Annie **LE GUEVEL** donne pouvoir à M. Michel **HARNOIS**

M. Franck **CHAPEL** donne pouvoir à Mme Sylvie **MONNET**

Mme Christelle **BAUCHE** donne pouvoir à Mme Nelly **GANIVET**

Sylvie **MONNET** est désignée secrétaire de séance

## Travaux de démolition de 3 sites sur la commune Attribution du marché

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché pour le désamiantage et la démolition de 3 sites (bâtiments de l'ancienne maison de retraite, maison et hangar Le Strat Rue de Kroez Person et la classe mobile au Valvert) a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et l'article 42 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Cette consultation a été lancée le 14 novembre 2018 pour une remise des offres fixée au 6 décembre 2018 à 12H00.

Les membres de la commission d'ouverture des plis se sont réunis le 11 décembre 2018 à 14H00 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Après présentation du rapport d'analyse des offres et sur proposition de la commission d'ouverture des plis, le Maire propose de retenir le prestataire suivant :

**SARL Démolition Bretagne Services de Treffléan pour un montant de**  
**297 675.00 € HT**  
**(357 210.00 €TTC).**

Monsieur Laurent FOUCAULT : « à la lecture du tableau d'analyse, on passe de 8 à 16 semaines de travaux, c'est étonnant. »

Monsieur Marc KERRIEN : « 8 semaines sont improbables ! Vu ce qui se passe dans l'ancien hôpital à Pontivy, on voit que le tri des déchets prend énormément de temps. »

Monsieur Michel HARNOIS : « Tout sera concassé sur place. La rue Le Strat sera bloquée quelque temps, c'est inévitable. »

Monsieur Michel LE GRASSE : « Il faut faire attention à la sécurité du site. En terme de vol, c'est énorme. Y aura-t-il une société de gardiennage ? A Pontivy, il y a beaucoup de vols dans l'ancien hôpital et d'actes de vandalisme. »

Monsieur Michel HARNOIS : « Il n'y aura pas de gardiennage. Nous serons vigilants. Tous les riverains seront prévenus du commencement des travaux et des nuisances. »

Monsieur André LE DÉVÉDEC : « Le préambule, c'est le permis de démolir. Est-il affiché ? »

Monsieur Bernard DELHAYE : « Cela va engendrait beaucoup de poussières. Quid des riverains ? Et le transformateur ? »

Monsieur Marc KERRIEN : « Quand l'amiante est retirée, les ouvriers avancent lentement. C'est une tâche méticuleuse. Le chantier sera brumisé pour éviter trop de poussière. Tout sera bâché. »

Monsieur Michel HARNOIS : « Le transformateur sera déplacé sur la parcelle. Il est d'ailleurs intégré dans le projet. »

Monsieur André LE DÉVÉDEC : « Vont-ils protéger la grotte ? Il ne faut pas de fausse manœuvre .... »

Monsieur Michel HARNOIS : « Certaines maisons d'habitation sont encore plus proches du chantier que la grotte. »

Monsieur Bernard DELHAYE : « Il y a 2 vitraux qu'ils vont garder. »

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de retenir la proposition du maire et de valider ainsi la décision de la commission d'ouverture des plis.
- approuve les clauses des marchés définies ci-dessus, à passer avec les prestataires cités ci-dessus.
- autorise le maire ou son adjoint délégué à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ces prestations.
- dit les crédits sont et seront inscrits au budget

Prochain conseil municipal le **lundi 4 février 2019** à 18h30

~~~~~  
A **20h15**, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

